

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal 

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ERRATUM

Veillez noter qu'un avis légal d'entrée en vigueur du règlement spécifié ci-après a été publié par erreur dans l'édition du 12 juin 2012 du présent hebdomadaire. En effet, l'entrée en vigueur de ce règlement nécessite préalablement l'approbation des autorités du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

RCA2612-001 **Règlement autorisant un emprunt de 5 475 000 \$ pour réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs de l'arrondissement, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2012-2014**

Nous nous excusons des inconvénients susceptibles d'être occasionnés par cette erreur et un avis rectificatif d'entrée en vigueur sera diffusé en temps opportun.

Donné à Montréal, ce 19 juin 2012,

Patrick Martel
Secrétaire d'arrondissement substitut